



Quel avenir pour les métiers du social ?

EXPRIMEZ-VOUS

sur participez.lecese.fr

Alors que le Gouvernement a annoncé vendredi 18 février étendre aux travailleurs sociaux les revalorisations salariales accordées aux soignants, le CESE s'est auto-saisi début février d'un avis sur les métiers de la cohésion sociale et les moyens de revaloriser et renforcer la désirabilité des professions.

« Je veux saluer l'initiative lancée par le Conseil économique, social et environnemental sur la problématique des métiers de la cohésion sociale. Cette énergie collective doit produire ses pleins effets et être désormais mise en service du changement concret » - Jean Castex, Premier ministre (le 18 février 2022)

Dans le cadre de sa réflexion, le CESE souhaite associer les professionnelles et professionnels du secteur, les bénéficiaires et personnes accompagnées, les étudiantes et étudiants ainsi que les formatrices et formateurs.

La plateforme de consultation en ligne est ouverte du 1^{er} mars au 15 avril 2022

<https://participez.lecese.fr>

Le CESE remettra un avis en juillet 2022

Malgré leur utilité indéniable, les métiers du social restent méconnus et peu valorisés. Le secteur connaît actuellement un malaise, une crise des vocations qui se traduit par la diminution continue des personnes inscrites dans un cursus de formation. Alors que les besoins de cohésion sociale n'ont jamais été aussi élevés et que les employeurs ont le plus grand mal à recruter. Ces difficultés de recrutement entraînent une dégradation de la qualité des actions mises en œuvre, un désengagement des personnels, voire la fermeture de services entiers. Et les conditions d'exercice, de plus en plus difficiles,

exposent les professionnels et professionnelles sociaux à un risque d'usure professionnelle, de souffrance au travail et de perte de sens qu'il faut pouvoir prévenir.

Face à l'urgence de la situation, le CESE s'est saisi du sujet et rendra un avis en juillet qui formulera des préconisations visant notamment à prévenir l'usure et les nouveaux risques professionnels et à rendre ces métiers plus désirables.

Professionnels et professionnelles, personnes accompagnées, étudiants et étudiantes des métiers du social ou encore formateurs et formatrices : le CESE souhaite vous associer à sa réflexion. Sur cette grande consultation en ligne, vous êtes invités et invitées à partager votre expérience et à proposer des pistes d'amélioration !

Comment participer ?

1. Un module d'enquête de témoignages, par type de public :

Vous êtes
professionnel ou
professionnelle



Vous êtes une
personne
accompagnée



Vous êtes étudiant ou
étudiante en travail
social



Vous êtes formateur
ou formatrice



2. Un module de consultation ouverte afin d'approfondir la réflexion et de proposer des solutions concrètes, autour de 4 problématiques :

Comment rendre les
carrières des
professionnels plus
attractives ?



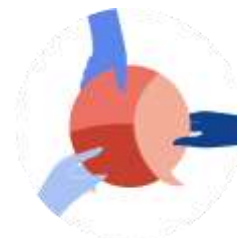
Comment
améliorer la
formation des
professionnels ?



Comment remettre la
relation aux personnes
accompagnées au cœur
de la pratique ?



Comment mieux faire
participer les **personnes
accompagnées** aux décisions
qui les concernent ?



Quel est le calendrier prévu ?

1^{er} mars - 15 avril : Consultation en ligne du CESE

Début mai : Publication de la synthèse de la consultation

Mi-mai : Organisation d'une journée délibérative, au CESE, avec la participation de contributeurs issus de la plateforme, des membres de la commission et de représentants de la société civile

Fin mai : Publication des réponses aux contributions les plus soutenues

Mi-juillet : Présentation du projet d'avis du CESE en séance plénière

Été 2022 : Organisation d'un webinaire d'échanges avec le rapporteur de l'avis du CESE

Quels sont les engagements du CESE à destination des participantes et participants ?

A l'issue de la participation, le CESE s'engage à :

- Publier la synthèse des contributions
- Répondre aux 10 propositions les plus soutenues
- Organiser une journée délibérative au CESE, en présence de participants et participantes à la consultation
- Expliquer ses arbitrages sur les contributions retenues ou non retenues dans l'avis du CESE en organisant un webinaire avec le rapporteur

[Accéder à la plateforme](#)